



Commission des finances et des affaires générales

70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition de cession d'un terrain à WASSELONNE

Rapport n° CP/2017/106

Service gestionnaire :

M450 - Service Opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de la cession d'une parcelle constituant une bande de terrain aménagé avec de l'enrobé, située à WASSELONNE.

Le Département du Bas-Rhin a été saisi d'une demande d'un particulier qui souhaite acquérir une partie de terrain adjacent à sa propriété et correspondant à la parcelle cadastrée sous-section 6 n°71/11 représentant une surface de 0,35 are à WASSELONNE.

Cette parcelle ne présente pas d'utilité pour le Département du Bas-Rhin. L'Unité Technique de WASSELONNE, dont le site jouxte ce terrain, a émis un avis favorable à la cession de cette emprise foncière.

C'est pourquoi, il est proposé à la Commission Permanente de décider de céder ce terrain.

Le futur acquéreur a mandaté un géomètre expert pour prendre en charge les travaux d'arpentage qui a créé la parcelle précitée.

En vertu de l'article L3213-1 du code général des collectivités territoriales et conformément à l'estimation qui a été établie par France Domaine, il est proposé que cette vente s'effectue au prix de 1 050,00 €, soit 3 000 € l'are.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de céder de la parcelle cadastrée sous section 6 n°71/11 représentant une surface de 0,35 are à WASSELONNE, au prix de 1 050,00 € ;

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Strasbourg, le 03/03/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY